

Public**Pré-requis****Durée****Coût**

Agents immobiliers et leurs collaborateurs soumis à l'obligation de formation du décret du 18 février 2016

Avoir une activité dans l'immobilier

1 jour soit 7 heures

250 € HT
300 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation

**Pédagogie****► Résultats attendus**

Maîtriser les principaux dispositifs d'aide à la rénovation des logements et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

► Objectifs pédagogiques

Identifier les acteurs institutionnels œuvrant en faveur de la rénovation et de la performance énergétique
Etre informé des évolutions juridiques récentes en matière de performance énergétique
Conseiller les acheteurs sur les différentes aides possibles en fonction de leur projet

► Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, jurisprudences récentes et de cas pratiques

**Calendrier****► Agen**

- 19 mai 2022

► Intervenante

- Lydia GATTO LACHAIZE

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

Les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments

- Le contexte de lutte contre le changement climatique et l'épuisement des énergies fossiles
- Les engagements de l'Etat
- Le rôle de l'ADEME et de l'ANAH
- Le rôle des collectivités locales
- Impact de la loi climat et résilience en matière de vente et de location des logements énergivores

Présentation du dispositif « Ma Prim Rénov »

- Les bénéficiaires éligibles
- Les travaux subventionnables
- Les modalités de dépôt des dossiers
- Les entreprises labellisées
- Cas pratiques

Les Opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat

- Les secteurs d'intervention
- Les bénéficiaires éligibles
- Les travaux subventionnables
- Les modalités de dépôt des dossiers
- Cas pratiques

Les autres aides et dispositifs de l'Etat et des collectivités locales

- TVA réduite
- Exonération de taxe foncière bâtie
- Les certificats d'économie d'énergie
- Les réductions d'impôt
- Les aides locales
- Autres aides en fonction des dispositions législatives qui seront décidées en 2022

Questionnaire de contrôle des connaissances acquises